

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

SOMME	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Annonces, la ligne.....	30
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Un s'abonne
à SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 MAI

RIEN DE CHANGÉ

La journée du 4^{er} mai n'a donné lieu à aucun désordre non seulement à Paris mais aussi dans le reste de la France. Les journaux républicains affectent à ce sujet une satisfaction bruyante qui démontre surtout l'intensité de l'épouvante éprouvée par leurs amis. Nous ne pouvons d'ailleurs, nous aussi, que nous féliciter de constater que les craintes ressenties n'ont point été justifiées par l'événement.

Il est été surprenant du reste qu'il en fut autrement. Nous ne reprochons pas au gouvernement d'avoir pris des précautions contre les désordres possibles, mais enfin on peut bien dire que ces précautions étaient considérables et que nous avons assisté à une véritable mobilisation des forces dont dispose le gouvernement. Les manifestants ont été très sages de n'engager aucune lutte et il n'est pas prouvé d'ailleurs qu'ils en aient eu un seul instant sérieusement la pensée.

Il est une confusion qu'ont, en effet, le tort de faire un grand nombre de personnes. Entre les attentats commis par les anarchistes et la manifestation du 4^{er} mai, il n'y a que des rapports fort indirects. La manifestation est organisée par les chefs d'une vaste association cosmopolite qui n'est guère autre chose que l'Internationale reconstituée. Les anarchistes peuvent faire et font probablement, pour la plupart, partie de cette organisation, mais ils poursuivent en même temps des desseins différents et par des moyens particuliers.

Ce serait donc se tromper gravement que de s'imaginer que tout est fini parce que la journée du 4^{er} mai s'est passée sans désordres.

Tout d'abord, en effet, il tombe sous le sens que l'ensemble de précautions prises pour cette journée ne saurait être maintenu. On ne peut pas consigner tous les jours les troupes et faire occuper par la force publique les demeures officielles en y joignant quelques habitations privées. Il ne faudrait même pas qu'on s'essayât trop souvent à de pareils efforts.

Cela étant, rien n'est en réalité changé dans la situation générale. Nous sommes replacés, comme auparavant, devant les mêmes problèmes et c'est toujours une question identique qui se pose. Est-il possible qu'un pays puisse jouir de la tranquillité, condition nécessaire de son progrès et de sa prospérité, alors que le gouvernement se soustrait volontairement au premier de ses devoirs : gouverner.

On voit bien que contre les catholiques, le gouvernement ne désarme ni ne faiblit. Ce ne sont pas même les « écarts » qu'il réprime, ce sont les actes les plus simples et les plus légitimes qu'on incommode et dont on frappe les auteurs de peines dont quelques-unes ne sont pas inscrites dans le Code et sont tout au moins d'une légalité discutable. Mais il nous est difficile de croire que les mesures prises contre les évêques soient de nature à décourager les anarchistes ou à les faire hésiter à poursuivre l'exécution de leurs plans criminels.

De qu'on voit au contraire très clairement, c'est que le gouvernement laisse tout dire et

tout faire, du moment que les responsabilités ne tombent pas sur des hommes professant des principes religieux. C'est que lorsque, sous le coup de l'émotion publique, il se décide à quelque acte de vigueur, la magistrature hésite à frapper les coupables ; c'est que, lorsque d'aventure les coupables sont frappés, ils n'ont jamais à attendre bien longtemps la grâce ou l'amnistie. Ce que nous voyons enfin, c'est qu'on n'a point le souci de faire respecter la loi et qu'on borne son ambition à vivre au jour le jour, à prendre timidement des mesures de circonstance et à s'efforcer de fermer les yeux non pas pour ne pas sévir — ce à quoi on est bien décidé dans la mesure du possible — mais pour se donner un prétexte apparent à ne rien faire.

Combien de temps un pays peut-il résister à un pareil régime ? C'est une expérience que nous sommes en train de faire. Mais personne assurément ne sera tenté de penser qu'il soit bon de soumettre à de telles expériences un pays qui, fatalement, en doit sortir affaibli. Nous ne parlons pas du régime qui y périra, éventualité que nous envisageons sans nul déplaisir.

En fait, au parti de violents qui n'a aucune raison légitime d'éprouver le moindre découragement et en face de lui un gouvernement qui ne possède ni influence ni énergie. C'était notre situation avant ; c'est encore notre situation après le 4^{er} mai. ERNEST BAUDOIN.

INFORMATIONS

Nous ne saurions trop recommander à nos amis de ne pas se laisser ébranler par la publication des statistiques officielles, relativement aux résultats des élections municipales. Nous ne prétendons pas avoir encore entre les mains tous les éléments nécessaires pour une appréciation juste et raisonnée. Les renseignements que nous avons déjà reçus nous permettent toutefois d'affirmer que les conservateurs n'ont aucun motif de s'alarmer ni d'appréhender la publication des résultats d'ensemble de l'opération électorale qui vient d'avoir lieu.

Le ministre de l'intérieur a invité les préfets à convoquer les conseils municipaux uniformément pour le dimanche 13 mai, afin d'obtenir, autant que possible, la constitution à la même date de toutes les municipalités.

A peine installés, les nouveaux conseils municipaux devront siéger en session ordinaire, la loi fixant au mois de mai la session budgétaire de ces assemblées.

Les conseils municipaux devront être convoqués alors même que les opérations électorales seraient, en tout ou partie, l'objet d'une protestation devant le conseil de préfecture.

On sait que tout membre d'un corps électoral exerce, aussitôt après son élection et tant qu'elle n'a point été invalidée, tous les droits que les lois confèrent aux membres de ce corps.

D'après les journaux républicains, on étudie en ce moment au ministère de la justice un projet de mesures préventives contre les anar-

chistes avérés ou notoirement connus. Des mesures qui, paraît-il, sont très sévères seront mises incessamment en vigueur.

LA COMMUNE LÉGALE

Sous ce titre, on lit dans la France :

« Les élections municipales ont donné la majorité aux listes socialistes dans un certain nombre de communes et villes industrielles.

» On peut citer dès à présent Narbonne, Marseille, Roubaix, Commeny et d'autres villes encore où l'on peut dire, dès à présent, que la Commune légale est installée à l'Hôtel de Ville.

» Sur d'autres points, à Saint-Etienne, à Fourmies, à Montluçon, les électeurs révolutionnaires ont fait des choix qui ne laissent aucun doute sur la direction de leur politique municipale.

» Il résulte d'un aperçu rapide de ces faits et documents encore très incomplets que le parti socialiste-révolutionnaire, celui qui est à peu près dans la doctrine communale de 1871, est presque entièrement reconstitué, et que les premiers succès qu'il vient d'obtenir ne sont que le gage de succès à venir plus considérables.

Ce n'est point le comte Patrice de Mac-Mahon qui vient de se fiancer avec M^{lle} de Fromesent, mais son frère, le comte Emmanuel, capitaine au 4^e bataillon de chasseurs à pied, troisième fils du duc de Magenta.

LES BLESSÉS DU RESTAURANT VÉRY

Le rédacteur d'un journal est allé lundi matin à l'hôpital Saint-Louis prendre des nouvelles des blessés de l'explosion du boulevard Magenta.

L'état de M. Véry était à peu près satisfaisant ; néanmoins, M. Péan, chirurgien en chef, ne permet pas encore qu'on s'approche du lit du blessé. Le malheureux homme, qui a l'œil gauche fortement endommagé, — on craint qu'il ne perde la vue, — est plongé dans les ténèbres, son lit est enveloppé par des toiles qui empêchent la lumière d'arriver jusqu'à lui.

M. Hamonot, l'ouvrier typographe qui a été le plus sérieusement atteint dans l'explosion, est dans un état grave.

L'avant-dernière nuit a été mauvaise, le délire s'est emparé du malade qui a une forte fièvre.

Les autres blessés vont bien. Mme Véry se remet peu à peu de l'émotion terrible par laquelle elle a passé. La petite fille a repris sa sérénité d'enfant.

Quant à Léger, l'ouvrier typographe, camarade d'atelier de Hamonot, il est presque remis de ses blessures ; il sortira de l'hôpital dans quelques jours, comme nous l'avons déjà dit.

Voici dans quelles circonstances a été tué — au Soudan, et non au Dahomey, — le lieutenant Biérix, dont une dépêche reçue au sous-secrétariat d'Etat des colonies annonçait la mort :

Le 27 avril, le commandant de Kérouane a essayé de faire surprendre Samory par une compagnie de tirailleurs dans le village de Kaba-

Diabara, situé à 40 kilomètres de ce poste, sur la rive gauche de Baoulé.

Il s'en est fallu de fort peu que Samory ne tombât entre nos mains. L'Alamy ne dut son salut qu'au dévouement de ses sofas, qui se firent tuer en grand nombre pour protéger sa fuite. Malheureusement le lieutenant Biérix, commandant de la compagnie, qui avait été blessé dès le début de l'action, fut atteint mortellement par une balle dans la civière qui l'emportait.

Un tirailleur indigène a été tué dans l'affaire, huit autres ont été blessés.

SIX ÉVASIONS

Six soldats détenus à la prison militaire du Castillet, à Perpignan, la forteresse où est enfermé le major Breton, ont pris la fuite l'avant-dernière nuit. Après avoir forcé la porte de leur cellule, ils se sont introduits dans le cabinet du chef d'atelier, où ils ont trouvé une grande quantité de cordes servant à la fabrication des semelles de sandales et avec lesquelles ils ont fabriqué un câble ; puis, ayant entassé plusieurs tables, ils descendirent les barreaux de la fenêtre donnant sur la plate-forme et de là glissèrent dans les fossés, qui ont treize mètres de hauteur.

L'évasion eut lieu sans éveiller l'attention du personnel et ne fut connue que le lendemain matin. Les recherches faites pour retrouver les évadés sont restées jusqu'ici sans résultat.

Un septième détenu, enfermé dans la même cellule, n'a pu s'enfuir, parce qu'il était malade.

Toute la gendarmerie est sur pied.

LE 4^{er} MAI EN HOLLANDE

Des troubles sérieux ont éclaté, paraît-il, à Amsterdam, à l'occasion du 4^{er} mai.

Des coups de revolver ont été échangés entre les manifestants et la police. Il y a eu plusieurs blessés. Les troubles ont duré toute la soirée. La foule surexcitée a parcouru la ville en brisant les vitrines des magasins.

La police a été impuissante à rétablir l'ordre.

L'opinion d'un chimiste

Un rédacteur de la France a été demander à M. Girard, chef du laboratoire municipal, et chargé en cette qualité de recherches chimiques sur les dernières explosions, son avis sur la science anarchiste. La réponse de M. Girard n'est pas rassurante.

Sachez-le bien, a-t-il dit à notre confrère, nous sommes au début, au « très petit » début de l'action.

En voulez-vous une preuve ? La voici :

Les premières explosions — je parle d'il y a cinq ou six ans, — ne furent, en somme, que d'inoffensives pétarades. Nous étions loin encore de la bombe de renversement et des cartouches à la sébastite.

Puis survinrent les attentats contre les bureaux de placement. Là, progrès considérable. De grosses erreurs subsistaient encore, qui pouvaient jusqu'à un certain point tranquilliser ceux qui, comme moi, poursuivaient attentivement le progrès des engins employés.

Bientôt nous vîmes s'empiler dans le laboratoire des machines de toutes sortes, pour la

plupart d'anciennes boîtes de conserves travaillées avec une habileté qui nous surprit.

Ces boîtes entraient simplement dans ce que j'appellerai la catégorie des « ratés ». Beaucoup contenaient des détonants d'une force incroyable, d'autres de la poudre chloratée. Elles n'avaient pas explosé pour la raison — fort heureuse — qu'elles péchaient toujours par un système défectueux de mèche et d'allumage; mais il est bien certain que, si toutes eussent éclaté, ce n'est pas trois ou quatre catastrophes, mais cent qu'on aurait eu à déplorer.

Enfin, parut la première bombe à renversement. Ce fut un miracle que le laboratoire, mes aides et moi-même nous ne fûmes pas pulvérisés en la démontant. Sans la rapidité avec laquelle je jetai à terre, d'un revers de main, l'acide qui, répandu sur la table, allait s'écouler dans le récipient contenant le premier réactif, nous étions tous réduits en bouillie.

Alors nous comprimés. La science des chimistes anarchistes atteignait presque la perfection; un pas encore et rien ne leur restait à apprendre.

L'explosion du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy vinrent me confirmer dans mes fâcheuses convictions.

On a dit que les récents attentats avaient dû consommer presque toute la dynamite volée à Soisy-sous-Etiolles et qu'il ne restait aux anarchistes que quelques kilogrammes de substance explosible.

Tel n'est pas l'avis de M. Girard. Pour lui, les anarchistes peuvent parfaitement, à l'heure actuelle, composer les explosifs qu'ils désirent. Comme preuve, il a choisi, dans les engins apportés le matin même au laboratoire, un des envois: il contient de la *sebastite*, matière noire, onctueuse, ressemblant à du cirage.

M. Girard en prend une imperceptible boulette au bout de son doigt. Il la pose sur l'enclume, lève son marteau, l'abat. Une détonation, comparable à celle d'un coup de fusil, retentit.

— Voilà la *sebastite*. Quant aux autres engins que voici, le plus dangereux, le plus assommant à démonter est certainement celui-ci. Il va nous en falloir une prudence et une délicatesse de toucher!

Que contient-il? Je l'ignore encore. Mais quant aux explosifs, la dynamite de Soisy-sous-Etiolles n'a servi qu'à éviter aux anarchistes un travail inutile. La dynamite? mais ils la fabriquent plus facilement qu'une sauce blanche, et la grisoutine et les poudres de toutes sortes. Ils ont de tout cela à gogo, sachez-le.

Ils sont « sur la voie » et très en possession de leur « art ». Vous dirai-je qu'ils étudient avec ardeur la confection d'une petite boulette, de la grosseur d'une noix, et qui, jetée le soir à vingt-cinq pas sur un groupe d'individus, tuera certainement l'ennemi visé... et les cinq ou six innocents qui l'entourent.

Si l'on veut faire le compte des « ratés » (bombes de Saint-Ouen, Clichy, etc.), on reste stupéfait en acquérant la conviction qu'avant peu il n'y aura plus de ratés. C'est tout-à-fait rassurant.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

FÊTES HIPPIQUES DE SAUMUR

Les courses de Saumur auront lieu, cette année, les dimanche 7 et mardi 9 août.

Le lundi 8 août, grand carrousel de l'École de Cavalerie.

Les fêtes hippiques dont notre ville seule a le privilège commencent demain jeudi avec la Saint-Georges.

MM. les officiers et élèves officiers célèbrent cette fête avec l'éclat, le goût et le talent dont l'École de Cavalerie a le secret.

Ensuite viennent, le dimanche 3 juillet, les courses de Verrie-Saumur, toujours suivies avec le plus grand intérêt par tous les sportsmen de la contrée, ainsi que par un grand nombre de Parisiens et tous les officiers de l'École.

Les courses de Saumur et le brillant carrousel clôtureront les fêtes hippiques.

INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR

Viennent d'être reçus: MM. Henri de la Vèze (baccalauréat ès-sciences complet) et René Viollet (baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial).

Par jugement en date du 7 janvier 1892, le tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Morin (André-Auguste), domicilié à Saumur, disparu dans le courant de l'année 1867.

Par jugement en date du 7 janvier 1892, le tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Gendreau (Jean), ayant demeuré à Coutures, disparu du pénitencier militaire de Douera depuis le 11 juin 1862.

NOMINATION D'INSTITUTEUR-ADJOINT

M. Humeau vient d'être nommé instituteur-adjoint à Saint-Hilaire-Saint-Florent (emploi nouveau).

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Deuxième trimestre 1892

Voici le rôle des affaires qui se font jugées dans la session qui s'ouvrira lundi prochain 9 mai, à Angers: j

Lundi 9 mai 1892. — Affaire Roulet, vols qualifiés. Ministère public, M. Le Poittevin. Défenseur, M^e Lemonnier. — Affaire Péribois, vol qualifié. Ministère public, M. Le Poittevin. Défenseur, M^e Lebrat.

Mardi 10 mai. — Affaire Chartier, vols qualifiés. Ministère public, M. Le Poittevin. Défenseur, M^e Goursat. — Affaire Poitevin, attentat à la pudeur. Ministère public, M. Le Poittevin. Défenseur, M^e Guy.

Mercredi 11 mai. — Affaire Berthault, Hersant, Aubry, vols qualifiés. Ministère public, M. Le Poittevin. Défenseurs, M^{es} Lucas, Morry et Affichard. — Affaire Martineau, faux. Ministère public, M. Le Poittevin. Défenseur, M^e Lemonnier.

Jeudi 12 mai. — Affaire Marseille et Destin, vols qualifiés. Ministère public, M. Bissaud. Défenseurs, M^{es} Chesneau et Goursat. — Affaire Gaudy, femme Bodineau, et Delaporte, femme Gaudy, extorsion de signature. Ministère public, M. Bissaud. Défenseurs, M^{es} Bernard et de Villiers.

Vendredi 13 mai. — Affaire Seraigne et fille Seraigne, vols qualifiés. Ministère public, M. Bissaud. Défenseurs, M^{es} Mahier et Chesneau. — Affaire Maigret, faux et vols qualifiés. Ministère public, M. Bissaud. Défenseur, M^e Chesneau.

Samedi 14 mai. — Affaire Perrault, vols qualifiés. Ministère public, M. Bissaud. — Affaire fille Chemineau, infanticide. Ministère public, M. Bissaud. Défenseur, M^e Morry.

Lundi 16 mai. — Affaire Lelièvre, Aubin, Joubert, Le Crom, Gohier et femme Gohier, vols qualifiés. Ministère public, M. Le Poittevin. Défenseurs, M^{es} Reveillard, Mahier, Affichard, Guy, Lemonnier et Bernard.

Mardi 17 mai. — Affaire Gautier, incendie. Ministère public, M. Le Poittevin. — Affaire Dessé, attentats à la pudeur. Ministère public, M. Le Poittevin.

Élections Municipales

DOUÉ-LA-FONTAINE

La liste conservatrice passe en majorité avec M. Bineau, ancien maire.

En ballottage: MM. Liausu, Guihard et Tessié.

Nueil-sous-Passavant. — La liste du maire est élue avec une moyenne de 400 voix. Conseil conservateur.

Saint-Georges-Châtellais. — La liste du maire est passée à une grande majorité. Conseil conservateur.

Tigné. — 6 conservateurs, 3 républicains et 2 douteux sont élus, 1 ballottage.

Malgré l'arrêté de suspension comme maire, qui vient de frapper M. le D^r Godard pour avoir refusé d'afficher le discours Ricard, les habitants de Tigné lui ont accordé une belle majorité (234 voix sur 280 votants), gagnant ainsi plusieurs voix sur les précédentes élections.

Martigné-Briand. — La liste conservatrice l'emporte.

Noyant. — Echec des Varailhonistes et succès pour la liste du maire, M. de Beaumont, réélu avec une belle majorité.

Un ballottage favorable au candidat présenté par M. de Beaumont.

Bourgueil. — La liste conservatrice est élue à une grande majorité. — MM. Le Jouteux, Bienvenu, Goupil de Bouillé, etc. sont élus à une très grande majorité.

Langeais. — Les trois conservateurs réélus à Langeais sont MM. de Fayolles, Salmon et Panvert. Il y a ballottage entre M. Budan de Russé, propriétaire à la Chataigneraie, et M. Gasnier, commandant des pompiers. Le ballottage est en faveur de M. Budan de Russé.

CHOLET

7 républicains élus, 5 conservateurs élus, 6 socialistes élus; 9 ballottages.

LE MANS

Sont élus: 20 républicains et 8 conservateurs; 6 ballottages.

UNE HONTE

C'est sous ce titre que le *Republicain* annonce le succès électoral de M. Wilson, à Loches, voici en quels termes:

LOCHES. — On nous écrit: La liste Wilson est passée tout entière: Boutet..... 919 voix. Wilson..... 831 — M. Wilson arrive treizième. C'est une honte qui relègue la ville de Loches dans la catégorie des bourgs pourris. Loches est dorénavant au ban de la France républicaine et honnête.

« Loches mis au ban de la France républicaine honnête? » Il fallait noter cela et l'enregistrer, afin de s'en souvenir et de le rappeler, au besoin, à ceux dont l'inimitié pourrait peut-être un jour (qui sait?) se changer en affection.

Ces sortes de revirements ne sont pas rares dans le parti républicain.

Un joli mot entendu dans la matinée de dimanche entre deux électeurs:

— Eh ben! est-tu fixé, as-tu fait ton choix? — Pas encore, je verrai ça quand j'srai saoul...

LES NOUVEAUX TIMBRES

L'administration des postes et télégraphes vient d'adopter un nouveau système pour l'impression des timbres-poste, et depuis quelques jours le type de 15 centimes est mis en vente à tous les guichets.

Ces timbres, à première vue, ne se distinguent pas des anciens; mais quand on les regarde dans un certain sens, sur le côté gommé, on aperçoit comme une ombre de quadrillé.

Ce quadrillé invisible sur la face du timbre remplace le fond à plat en encre grasse que

LE FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

IX — LE RUBAN BLEU

Le lendemain d'une fête, tout le monde est fatigué.

On aime, le matin, à somnoler doucement, en se souvenant, par intervalles, des faits marquants de la nuit.

Mlle Martel, à demi-éveillée sous les rideaux blancs, souriant à une vision qu'elle croyait voir dans les plis de l'étoffe diaphane, suivait, comme en cadence, le rythme de la polka ou de la valse qu'elle avait dansé avec lui.

Premier beau jour, qui devait maintenant être suivi de beaucoup d'autres, tous sans nuages.

Elle était enfin fiancée à son André, et cette grande chose, tant désirée et un peu redoutée, le mariage, allait être, dans quelques semaines, un fait accompli.

Être sa femme!

Par instants, elle se prenait à croire qu'elle rêvait encore, qu'elle n'était pas éveillée; et elle se complaisait dans le songe qu'elle caressait. Mais elle ouvrait les yeux, elle constatait que le soleil, le vrai, dardait ses rayons sur sa fenêtre close; et, plus heureuse qu'elle ne se l'avouait, elle disait à demi-voix:

— Je ne dors pas, je sais qu'il m'aime, qu'il sera mon mari, et... je l'aime!

Et les minutes suivaient les minutes et formaient des heures.

Tout à coup, la pendule indiscreète vint à sonner.

Armande compta nonchalamment les coups... six, sept, huit, neuf... tiens, déjà... dix... onze...

— Onze heures! murmura-t-elle... G! la paresseuse.

Elle se leva et commença sa toilette du matin.

C'est tout ce que nous pouvons dire sans être indiscret; mais, une demi-heure après, la jeune fille, vêtue simplement, mais non sans coquetterie, sonna la bonne.

— Grand-père est-il levé? demanda-t-elle.

— Oui, mademoiselle.

— Est-il allé au bureau?

— Non, mademoiselle. Monsieur s'est levé tard, et lorsqu'il m'a appelée, le petit Prosper, votre protégé...

— Oui, eh bien?

— Le petit Prosper a demandé à le voir.

— Tiens, pourquoi cela?

— Pour lui remettre une lettre.

— Une lettre à grand-père? Mais il ne pourra la lire.

— C'est justement ce qu'il a dit; alors, le petit a répondu: c'est de la part de M. André Rémy.

Armande releva vivement la tête, comme si quelque chose l'avait frappée.

— Une lettre de M. Rémy à M. Martel... ce matin... que peut-il avoir à lui écrire qu'il ne puisse pas lui dire de vive voix?

— Mon Dieu! fit la bonne, mademoiselle pâlit...

— Ce n'est rien, Marie, je suis folle... c'est très naturel... M. Rémy a hésité à déranger mon père, pensant qu'il s'était couché tard... Oui, c'est cela, une affaire pressée... Et qu'a dit M. Martel?

— Mademoiselle, il a dit à Prosper:

« Mon ami, allez dire à M. André Rémy que

je ne puis lire sa lettre moi-même et que j'attendrai que ma petite-fille soit levée pour lui répondre. »

— J'y vais, fit Armande réellement troublée.

Elle franchit d'un pas rapide la distance qui séparait sa chambre de celle de son grand-père, et, malgré le courage factice qu'elle affectait, elle sentit sa main trembler en ouvrant la porte.

Le vieillard était assis devant un petit bureau et tenait la lettre d'André à la main.

Au frou-frou de la robe, M. Martel éleva la lettre au-devant d'Armande et lui dit:

— Mon enfant, prends une chaise et assieds-toi près de moi.

— Père, que veut dire cette lettre?

— Ma fille, tu vas le savoir, puisque seule tu me sers de secrétaire particulier.

Puis, comme Marie, curieuse, restait là:

— Laissez-nous, ma bonne, dit-il.

La fille sortit.

Alors, avec une certaine solennité, M. Martel reprit:

— J'ignore le contenu de cette lettre, Armande, dit-il; mais, dans la situation présente, une lettre est le contraire d'une visite agréable;

l'on avait adopté depuis longtemps, en vue d'éviter la contrefaçon par le report lithographique.

VIVE LA LIBERTÉ !

Le préfet des Deux-Sèvres vient de dissoudre brutalement une société savante qui existait depuis 50 ans — la société de Statistique — sous le faux prétexte de la violation des statuts.

Le seul motif, c'est que cette société venait de nommer comme président un prêtre et comme secrétaire une « réactionnaire », M. de La Rochebrochard.

UNE PANIQUE DANS LA VIENNE

On télégraphie de Châtelleraut, 3 mai : A Lençloître, pendant la confirmation, un pétard lancé dans la foule cause une effroyable panique.

Les portes, l'harmonium, les chaises sont brisées. Femmes et enfants sont foulés aux pieds.

Deux femmes ont été grièvement blessées.

On croit le pétard inoffensif.

A Scorbé-Clairvaux, commune voisine, on a dû donner la confirmation en plein air, les familles refusant d'entrer dans l'église.

PRÉDICTIONS DE NICK

POUR LE MOIS DE MAI

Les éléments astronomiques ne se modifient que très lentement. Nick avait affirmé que le mois d'avril aurait une certaine analogie avec le mois de mars : variations brusques de température, rayonnement nocturne, ou gelées tardives, notamment pendant la seconde et la troisième dizaines, ce qui s'est produit, beaucoup trop exactement... hélas !

Voici maintenant, toujours d'après Nick, les dates des points astronomiques, et celles des perturbations probables pour le mois de mai.

Vers les « 1^{er}, 2, 3 (??), 4, 5, 6, 7 ; » 2^e vers les « 8, 9 (??), 10, 11, 12 ; » 3^e vers les « 15, 16 (??), 17, 18 ; » 4^e vers les « 19, 20 (???) ; » 5^e vers les « 24, 25 (????), 26, 27, 28, 30. »

Orages très probables, vers les « 3, 7, 8, 47, 20, 22 (??), 24, 29, 30. »

Le nombre des points d'interrogation mis entre parenthèses dans chaque période indique l'importance probable des perturbations.

D'après ces données, le mois de mai réserve des surprises fâcheuses aux agriculteurs et aux vigneron. Les épidémies sont, en outre, à redouter chez les animaux et chez l'homme. En somme, le mois de mai laissera encore à désirer.

Les perturbations ou les bourrasques mettront trois jours pour traverser la France du Nord-Ouest au Sud-Est, chose qu'il ne faut pas perdre de vue.

SOUSCRIPTION

POUR

L'Université catholique d'Angers

(Suite)

M. Lemercier de la Macelière, 20 fr. — Anonyme de Bocé, 20 fr. — Paroisse du Guédeniau, 22 fr. 50. — M. le curé et M. l'abbé Graudin, vicaire, à Thouarcé, 30 fr. — Anonyme de Thouarcé, 5 fr. — Anonyme de Sœurdres, 5 fr. — Un ancien élève de Saint-Urbain, à Sœurdres, 2 fr. — M. le curé du Plessis-Grammoire, 20 fr. — Deux paroissiennes de Saint-Saturnin, 20 fr. — Deux anonymes de Saint-Saturnin, 2 fr.

M. le chapelain du Pressoir-Cornu, 40 fr. — M. le vicomte de la Selle, 50 fr. — M. le curé de Saint-Léger-du-May, 15 fr. — Le Tiers-Ordre de Saint-François, à Beaupréau, 25 fr. — Les Enfants de Marie de Beaupréau, 45 fr. — Les Dames Fontevristes de Chemillé, 50 fr. — Trois prêtres du canton de Chemillé, 40 fr. — M. le comte Urbain de Maillé, 200 fr. — Deux personnes de Montfacon, 15 fr. — M. le curé de Tigné, 20 fr. — Anonyme de Tigné, 1 fr. — Mlle Boux, à Bauge, 15 fr.

Quatre anonymes de Bauge, 44 fr. — M^{me} Ossant, à Bauge, 5 fr. — M. Redcent, à Bauge, 5 fr. — M^{me} Langlois, à Bauge, 15 fr. — Anonyme de Notre-Dame de Dœué, 40 fr. — M. le curé de Verrie, 10 fr. — M^{me} Hallot, de Saurmur, 100 fr. — M. Bellanger, avocat à Angers, 100 fr. — M. le curé de Saint-Cyr-en-Bourg, 20 fr. — M. le curé de Chemiré-sur-Sarthe, 20 francs. — Plusieurs personnes de Chemiré-sur-Sarthe, 22 fr. 50.

Deux anonymes de Chazé-sur-Argos, 30 fr. — Huit personnes de Noyant-sous-le-Lude, 37 fr. 50. — Anonyme d'Angers, 5 fr. — M. le curé de Thorigné, 20 fr. — Anonyme de Thorigné, 75 cent. — Trois anonymes de Miré, 7 fr. 50. — MM. les vicaires de Mazé, 15 fr. — M. le curé de Béhuard, 20 fr. — Anonyme de Châtellais, 40 fr. — M. le curé de la Jumellière, 20 fr. — M. le curé et M. le vicaire de la Varrenne, 30 fr.

Internat Saint-Martin de l'Université, 100 fr. — Plusieurs personnes de Saint-Barthélemy, 6 fr. — Anonyme de Châteauneuf-sur-Sarthe, 20 fr. — Deux anonymes de Saint-Georges-sur-Loire, 8 fr. — Un ancien zouave pontifical et sa femme, 5 fr. — M. le vicaire de la Salle-de-Vihiers, 10 fr. — M. l'abbé Denis, professeur au Petit-Séminaire des Couets (Loire-Inférieure), 5 fr. — Paroisse d'Echemiré, 45 francs. — M. le vicomte de Pontbriant, à Loiré, 50 fr.

M. le curé et M. le vicaire de Roussay, 30 francs. — M. le baron de Commaille, 100 fr. — M. le vicaire de Savennières, 40 fr. — M. le vicaire de la Séguinière, 15 fr. — Anonymes de Fougeré, 15 fr. — M. le curé et les paroissiens du Tremblay, 25 fr. — M. le curé et M. le vicaire de Chanteloup, 20 fr. — Deux ano-

nymes de Tout-le-Monde, 30 fr. — Deux anonymes de Notre-Dame de Cholet, 60 fr. — M. le curé de Saint-Mathurin, 25 fr. — M. le curé et M. le vicaire de la Métré, 40 fr.

M. le curé de la Bohalle, 5 fr. — Anonyme d'Angers, 2 fr. — Anonymes du Lion-d'Angers, 46 fr. — M. le vicaire de Mozé, 40 fr. — M^{me} Sully-Brunet, à Saint-Servan, 50 fr. — M. le curé et M. le vicaire de Saint-Martin de Beaupréau, 40 fr. — M. l'aumônier de la communauté de Saint-Martin de Beaupréau, 10 fr. — Anonyme de Beaupréau, 4 fr. — Deux domestiques de Saint-Martin de Beaupréau, 2 fr. 50. — M. l'abbé Colombeau, chapelain à Chanzeaux, 15 francs. — M. le curé d'Écuillé, 40 fr. — M. le vicaire d'Andrezé, 40 fr. — M. le curé et M. le vicaire de Martigné, 30 fr. — Anonyme, 4 fr. Total à ce jour : 79,610 fr. 65.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 3 mai 1892.

La Bourse ne se préoccupe plus des exploits des anarchistes dont nos voisins du Nord ont encore à souffrir. Elle est toute à la liquidation des valeurs au parquet.

Le 3 0/0 ancien reste à 96.95 ; le nouveau à 97.05. Le 4 1/2 est à 105.05 ex-coupon.

La Rente Italienne est bien tenue à 89.75. L'Extérieure cote 59 5/8. Le 3 0/0 Portugais oscille autour du cours de 27 fr. en attendant que les comités se mettent d'accord avec le délégué du gouvernement portugais sur les garanties à stipuler pour assurer le service de la dette à l'extérieur. La Russe Nouveau est à 76 3/4 et l'Orient à 69 1/8.

L'action de la Banque de France est bien tenue à 4,105 fr. Le Crédit Foncier varie de 4,195 à 4,190. La Banque de Paris est en progrès marqué à 620. Sa réserve de 20 millions représente 160 fr. par action, dont il serait bon de majorer son prix actuel de 620 fr. Le Crédit Lyonnais est très ferme à 771. Cette Société étend ses relations au dehors en créant de nouvelles succursales dans les grands centres de commerce étrangers. La Société Générale conserve le cours de 466.25.

L'action Immobilière de France se traite au comptant à 475.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société Le Crédit a eu lieu aujourd'hui place Vendôme. Nous apprenons à l'instant qu'une très importante décision a été prise dans cette réunion ; le groupe des administrateurs français a donné sa démission, et s'est retiré.

Les Chemins Economiques valent 402.50 ex-coupon 6 785.

BOURSE DE PARIS

Du 3 Mai 1892

3 0/0	96 90
3 0/0 nouveau	97 15
3 0/0 amortissable	98 10
4 1/2	105 »

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.
Paris, un an, 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale, 13 fr.

Sommaire du 30 avril 1892

La danse (4 grav.). — Méthode nouvelle et sûre pour correspondre secrètement (4 grav.), M. Perron. — Un jour de marché à Tétouan (3 grav.), M. Charles Canivet. — Henriquel-Dupont (1 grav.). — La mort de Corneille (1 grav.), M. Mab Yaun. — Les origines de la boussole. — L'escamoteur (suite), 2 grav.), M. J. Gourdault. — Le théâtre flamand d'Anvers (4 grav.), M. Yves Masson. — Les académies de femmes (suite), 3 grav.), M. Le Fustec.

MARCHÉS

VIHIERS, 27 avril

Froment, 4^e qualité, l'hect., 18 50 ; 2^e qualité, 18 fr. — Seigle, 13 fr. — Orge, 13 50. — Avoine, 1^e qualité, 8 25. — Pommes de terre, 4 50. — Blé noir, 11 50. — Maïs, 15 50. — Foin, 1^e qualité, les 500 kil., 48 fr. — Paille de froment, 32 fr. — Beurre, le kil., 2 30. — Œufs, la douzaine, » 70. — Trèfle, les 400 kil., 118 fr. — Luzerne, 115 fr. — Poullets, la couple, 3 50.

LONGUÉ, foire du 28 avril

Blé-froment, l'hect., 18 50. — Seigle, 14 fr. — Orge, 14 50. — Avoine, 8 50. — Pommes de terre, le d.-d., » 60. — Foin, la charretée de 780 kil., 70 à 80 fr. — Paille, 30 à 36 fr. — Pain, les 6 kil., 2 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 30. — Œufs, la douz., » 60. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

Soyons donc quelqu'un !

Des journalistes se trouvaient réunis dernièrement chez un ami commun, qui les interrogeait sur leurs occupations.

— Moi, dit l'un, je fais le Salon.

— Et moi, la Chambre, reprend l'autre.

— Moi, les courses, dit un troisième.

— Je fais le rez-de-chaussée (feuilleton), dit un quatrième.

Alors Bébé, qui avait écouté religieusement, dit tout bas à son père en désignant les plumitifs :

— Dis, papa, tous ces gens-là, c'est donc des domestiques ?

Le baron Cachalot ne confie à personne le soin d'approvisionner sa table de fromage.

Il entre chez son marchand habituel :

— Un demi-kilogramme de gruyère, commande-t-il, et vous savez, mon garçon, sans trous. La dernière fois que vous m'avez servi, il y avait au moins une demi-livre de trous.

A la correctionnelle :

— Prévenu, vous avez volé un fût de vin de Bordeaux à la devanture d'un marchand de vin. Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

— Un seul mot, monsieur le président ; il y avait sur la devanture : Vin à emporter.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trememout (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.
L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules causées de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.
Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

sois forte et courageuse, car, j'en ai le ferme espoir, cette lettre est l'acte honnête d'un honnête homme.

Armande posa une main sur son cœur, et d'une voix ferme elle dit :

— Donne cette lettre, grand-père, je vais lire.

Elle prit le papier.

Du premier coup d'œil, elle reconnut l'écriture d'André Rémy.

Elle brisa le cachet et jeta l'enveloppe à ses pieds.

Pas une fibre de son visage ne trahissait l'émotion de son âme, mais son cœur battait à se rompre.

Un bronillard passa devant ses yeux lorsqu'elle déplaça le papier, mais cela passa vite, et elle lut :

« Monsieur, mon bienfaiteur, mon père,

« Ces noms vous sont dus ; car ce que j'ai à dire s'adresse à l'homme, au philanthrope, au vieillard.

« Vous allez trouver singulier le procédé

« que j'emploie : vous écrire dans les termes

« où nous en sommes ; et cependant c'est ce

« que je dois faire.

« Je ne pourrais vous dire, je le sens, ce que le papier ne refuse pas de vous porter.

« Hier, fasciné par la beauté de celle que j'aimais, hélas ! plus que ma vie, mais pas plus que l'honneur, dompté par votre bonté, je n'ai pas refusé l'honneur que vous me faisiez, devant tous : celui de m'accepter dans votre famille.

« Je l'ai déjà dit à mademoiselle Martel et à vous, mais sans doute d'une manière trop peu sérieuse : je suis indigne de cet honneur ; je suis seul coupable, puisque je n'ai pas su me faire comprendre.

« Je ne puis, encore une fois, vous dire le motif impérieux, mais indiscutable, qui m'oblige à décliner votre alliance, mais je vous jure, les larmes dans les yeux, la mort dans l'âme, qu'au mariage entre André et Rémy et Armande Martel est impossible.

« Ma vie, mes espérances de bonheur et d'avenir, je les brise par cette lettre ; et je dois le faire pour conserver votre estime, celle de mademoiselle Martel et moi-même.

« Adieu ! Un souvenir quelquefois pour celui qui était heureux de se dire

« Votre fils,

(A suivre.)

« ANDRÉ RÉMY. »

Faillite Berthelin

MM. les créanciers de la faillite du sieur Berthelin, restaurateur à Moutreuil-Bellay, sont invités à se réunir le vendredi 6 mai 1892, à 1 heure 1/2 précise du soir, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

En exécution de l'article 491 du Code de commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif de la faillite, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(346) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Le VENDREDI 6 MAI 1892, à une heure de relevée, à Saumur, Salle des Ventes mobilières, rue d'Orléans, 53,

DE MEUBLES A TOUS USAGES

Appartenant à M^{lle} BIDEAU, actuellement à l'asile de Sainte-Gemmes.

Bois de lit, armoire à glace, buffet-étagère, piano, canapé, fauteuils, chaises, rideaux de lit et de croisée, pendules, glaces, gravures, candélabres, lampes, faïences anciennes et modernes, ustensiles de cuisine et de ménage, commode en noyer, caisses, malle, etc. ;

Linge et literie, nombreuse garde-robe d'homme et de femme, bijoux, 72 bouteilles de Cognac (Le Ségriès).

Au comptant, 10 0/0 en sus.

MAISON

A Louer présentement

A Villebernier,

CONNUE SOUS LE NOM DU

CHAPEAU-ROUGE

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, rue Nationale, 24.

A LOUER présentement, près Saumur,

JOLIE PROPRIÉTÉ sur les bords de la Loire

Fourrés complètes, jardin, prairies.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Actuellement occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrété et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une Belle Toue de Pêche

Avec un beau sentineau, une cabane et tous ses accessoires.

S'adresser à M. BEGROIS, rue du Petit-Pré, 5. (290)

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

UN MÉNAGE sans enfant demande place.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un **SECOND RÉDACTEUR** pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 53, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SUCCESSEUR

Épicerie de choix, Comestibles, Primeurs, Vins et Liqueurs.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS

SPÉCIALITÉ DE CONFISERIE ET BOITES POUR BAPTÊMES
Collection des Modèles les plus nouveaux.

Livraisons à Domicile.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis **35** francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES